

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 22 JANVIER 2020

PRESENTS: Mr SCHOETTL MAIRE, Mr LECLERCQ ADJOINT, MESSIEURS TALFUMIERE, LABURTHE, MATEESCU,

MESDAMES REVERET, FICAT, POUPART, BOUCHER, ALAZARD, GAUTHIER, WEGNEZ, FARDEAU

ABSENTS EXCUSES : Mr PANIGADA donne son pouvoir à Mme ALAZARD,

ABSENT NON EXCUSE : Mr GOUALIN

La séance est ouverte à 20 h 49

Secrétaire de séance : Mme REVERET

Lecture du compte-rendu du conseil du 17 décembre 2019

Une rectification est apportée à ce compte-rendu concernant l'enlèvement des dépôts sauvages ; seul le dépôt du chemin de la Forêt a été enlevé par les services techniques de la commune, les gros dépôts dans le champ, inatteignable par les véhicules communaux n'ont pas pu être enlevés pour le moment.

DELIBERATION

- Délibération donnant autorisation à l'exécutif d'engager, de liquider et d'ordonner le ¼ des investissements votés l'année précédente avant le vote du budget 2020.
- Délibération préemption sur la propriété de Mr Joseph

FINANCES

- Lors du précédent conseil municipal, nous avons annoncé que les demandes d'acomptes des subventions relatives au contrat rural 2018/2021 avaient été envoyées au Conseil régional, au Conseil départemental, à la DETR et au PNR début décembre 2019. Nous avons reçu pour le moment sur le compte de la commune la part départementale pour un montant de 33 388€. Il est rappelé que ces demandes d'acomptes liées au contrat rural concernent la réhabilitation de la Petite ferme, l'acquisition de terrain et d'abris animaliers et l'aménagement du cimetière.
- Un groupement de commande concernant la reliure des actes administratifs est proposé par le CIG. Un questionnaire est à remplir avant le 31 janvier 2020 par les communes intéressées pour l'évaluation des besoins. L'adhésion à ce groupement de commande est intéressante car la reliure des actes administratifs est règlementée et cette prestation est très coûteuse.
- Une délibération est présentée pour permettre à l'exécutif d'engager, de liquider et d'ordonner le ¼ des investissements votés l'année précédente avant le vote du budget 2020.
- Un virement de crédit doit être fait du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) vers le chapitre 16 (emprunt) pour un montant de 194,92€ pour mandater l'échéance d'emprunt du Crédit Agricole de décembre 2019.

URBANISME

- Autorisation suite à déclaration préalable déposée par Monsieur LECLERCQ pour un changement de fenêtres, portes et volets
- Autorisation suite à déclaration préalable déposée par Monsieur DESSENDIER pour un ravalement.
- Autorisation suite à déclaration préalable déposée par Monsieur LAISAoui pour une régularisation d'un châssis de toit.
- Autorisation suite à déclaration préalable déposée par Monsieur BOURLIOUX pour la suppression d'une piscine existante et la construction d'une nouvelle.
- Déclaration préalable déposée par Mr LARUE pour un ravalement.

Il est rappelé que tous les aménagements de combles, remises, garages et autres, modifiant la destination du lieu sont soumis à déclaration auprès du service urbanisme de la commune.

- Mr Jean-Philippe JOSEPH est décédé, sa propriété va très certainement être mise en vente dans les mois à venir. Il est propriétaire de l'ancienne forge de Janvry. L'intérieur n'a pas bougé depuis 40 ans, tous les anciens outils sont encore présents. Ce bâtiment a un côté historique très intéressant et la commune souhaiterait conserver cette propriété qui est un lieu de mémoire du village. La valeur estimée de la propriété sera demandée aux Domaines et une délibération de préemption est prise.

TRAVAUX

- Les travaux liés à l'installation de la nouvelle aire de jeux ont pris du retard. Le matériel qui devait arriver normalement fin janvier devrait être livré finalement fin février. La date du montage de la nouvelle structure sera planifiée dès réception de la commande.
- Un limiteur de son a été installé au foyer des bois : les riverains ont demandé un contrôle du son. Le son est-il bien calibré ? La loi impose un maximum de 105DB. Le limiteur est programmé à 94DB. De nouveaux essais sont prévus pour vérifier l'installation. Il est prévu que l'armoire électrique soit fermée pour que les locataires de la salle ne puissent pas modifier les paramètres des installations (lumières, chauffage...). On déplore qu'en cas d'enclenchement du système, les personnes occupant la salle se permettent d'intervenir sur le tableau électrique.
- Le chemin d'accès à la station d'épuration de la Brosse est terminé. La pose de la clôture est en cours.
- Des coupes de bois ont eu lieu par les bénévoles pendant deux samedis au parc animalier, un grand merci à eux.
- Le trompe-l'œil du pont de l'autoroute a seize ans et il est en très mauvais état. Un devis a été demandé pour la rénovation de cette fresque : la durée des travaux est estimée à un mois et demi et le prix de la main d'œuvre à 12€ de l'heure, pas de frais de déplacement. La base de travail devra être nettoyée en amont et la commune devra fournir la peinture : coût des travaux 2400€. Il sera vérifié si ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.
- La brande sur le toit du hangar est en cours de pose.

ASSAINISSEMENT

- Les travaux d'assainissement vont commencer début février. Une réunion publique a eu lieu le 09 janvier dernier. Tout le planning de travaux a été présenté lors de cette réunion. Il est

regrettable que certains usagers n'aient pas pu participer à cette réunion. Il est rappelé que les travaux vont s'effectuer en trois phases.

- Phase 1 : Rue du Grand Cèdre et Rue du Marché (février à mi-avril 2020)
- Phase 2 : Lotissement Bois de Montmarre et annexe (mi-avril à fin juillet 2020)
- Phase 3 : Centre Bourg (juillet à fin septembre 2020)
- Les riverains pourront se garer sur des parkings de délestage. Hors horaires de chantier, l'accès sera rétabli pour les secours. Il est également demandé aux habitants de laisser leurs véhicules sur les stationnements prévus durant la période de travaux et de ne pas rapprocher leur véhicule le soir devant leur habitation, afin de ne pas gêner la reprise des travaux le lendemain matin. Un document récapitulatif a été transmis par mail aux habitants. Toutes les informations sont également disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.
- Concernant la Rue des Bézelles, il a été décidé de ne pas couper la chaussée mais de passer par l'arrière des habitations car la commune est propriétaire du terrain situé derrière les habitations.
- Les conventions liées aux travaux d'assainissement ont été expédiées aux usagers. 80% des conventions doivent revenir acceptées avant le 07 février 2020 pour que les subventions puissent être accordées par l'Agence de l'eau. Un remerciement particulier à Jean-François Leclercq qui relance régulièrement les usagers pour l'envoi de la convention et pour les modifications éventuelles à apporter sur les dossiers.

ECLAIRAGE PUBLIC

- La commune a reçu une proposition commerciale pour le passage en LED sur l'ensemble de l'éclairage public. La commune compte environ 150 points lumineux.
- Un essai est actuellement fait sur un candélabre sur la place avec une LED de couleur blanche. La lumière blanche est plus éblouissante que la lumière orange actuellement en place. Des ampoules Led orange peuvent être mises en place s'il est précisé qu'il y a souvent des brouillards sur la commune.
- Cet investissement permettra de faire une économie d'énergie de 75% ; les ampoules auront également une plus longue durée de vie. A noter que l'éclairage public coûte environ 8000€ par an à la commune.
- Le coût pour le changement des ampoules est d'environ 6400€ HT, cette proposition sera inscrite au budget 2020 et il faudra vérifier si des subventions peuvent être obtenues pour ces travaux liés aux économies d'énergie.
- Il faut également vérifier auprès d'Eiffage, actuellement titulaire du contrat de maintenance « Eclairage public », des modifications à apporter au contrat actuel, si la commune choisit cette option.
- Il a également été obtenu un chiffrage pour le changement des ampoules du pressoir, du pourtour de l'église et de la fontaine.

CAISSE DES ECOLES

- Le goûter des enfants pour Noël s'est bien passé.
- Les enfants sont partis une semaine en classe transplantée. La neige est arrivée, les enfants ont un temps fabuleux et ils sont ravis. Le coût est d'environ 400€ par enfant : la caisse des écoles prend à sa charge 160€ par enfant, la directrice a réussi à obtenir une participation de 26€ par enfant d'Aéroport de Paris ; le CCAS prend en charge 50€ par enfant janvrissois ; le reste à charge par famille est de 165 € par enfant pour les janvrissois.

CCAS

- Le voyage au Maroc du mois d'avril est compromis. Les prix des billets ont plus que doublé par rapport au montage financier initial : 400€ au lieu de 174€. Transavia a arrêté les liaisons, il ne reste plus que Royal Air Maroc en monopole ; ils ont donc augmenté leurs tarifs.
- Le voyage avoisinant donc désormais les 1000€ par personne, une demande d'annulation a été faite auprès des marocains. Ils ont demandé un délai de 24 heures pour trouver une solution de financement ou un arrangement.

COMITE DES FETES

- Le dîner des bénévoles est prévu le vendredi 31 janvier 2020. 240 personnes sont inscrites.
- L'exposition photos se termine le 31 janvier : un grand merci à Monsieur Dominique Talfumière.
- Vins et terroirs sera la prochaine manifestation le week-end des 14 et 15 mars.
- L'année 2019 a été intense, l'année 2020 va être perturbée par les travaux d'assainissement, elle sera donc plus calme.
- Une question se pose sur la fête médiévale ?
- Le bar de la plage est maintenu.
- Il n'y aura pas de salon des camélidés en septembre 2020
- Le seul rendez-vous fort sera le marché de Noël en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune va mettre un bureau à disposition à un conciliateur de justice. Il est nommé par le tribunal pour répondre aux questions juridiques, sur tout domaine (problèmes de voisinage, problème avec l'administration, etc...). Il peut servir de médiateur pour éviter aux usagers d'aller jusqu'au tribunal. Il se déplace sur rendez-vous. Les rendez-vous pourront être pris sur la commune un samedi matin par mois, pendant les horaires d'ouverture de la mairie. C'est un vrai service à la population. Il faudra communiquer l'information aux communes voisines.
- Des mobylettes étaient mises à disposition par la communauté de communes pour les personnes qui cherchaient un emploi. elles ont été jetées ; la commune les a récupérées. Une réflexion est en cours pour la réparation de ces mobylettes et la mise à disposition éventuelle pour les personnes qui rencontrent des problèmes de déplacement sur la commune.
- Il est rappelé qu'aucun démarchage à domicile n'est accordé par la commune. Soyez vigilants.
- Cimetière : les plaques de l'ossuaire sont grosses et sombres, on ne voit pas suffisamment les lettres : les élus sont un peu déçus par l'effet mais le travail est fait et bien fait. Quelques entourages de tombes sont encore à terminer. Les paysagistes ont terminé le jardin du souvenir. Des graminées ont été plantées au niveau du jardin du souvenir, du columbarium et des 3 tombes militaires. Un petit banc en pierre a également été récupéré. Il serait souhaitable de prévoir chaque année un budget pour relever les tombes. Une demande sera également faite cette année aux bénévoles pour le nettoyage du cimetière. Bravo à Sophie Boucher pour le suivi de ce dossier.

La séance est levée à 22h30

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA EN MAIRIE

LE 25 FEVRIER 2020

A 19h00